

# Chapitre 8

## Le contexte paysager

Ce chapitre analyse les caractéristiques paysagères des territoires de l'aire d'étude, afin d'en évaluer les enjeux et la sensibilité par rapport à l'insertion d'une infrastructure linéaire et de proposer ainsi une inscription adaptée du projet de LGV dans les contextes paysagers qu'il traverse.





## 8.1 La méthodologie appliquée

En matière de paysage, l'approche a consisté en une analyse des caractéristiques paysagères des territoires concernés et une évaluation de la sensibilité des paysages par rapport au projet de liaison ferroviaire à grande vitesse entre Tours et Angoulême.

Le présent chapitre reprend ainsi le résultat des investigations initiées en 2004 et poursuivies tout au long des études d'Avant-Projet Sommaire de la LGV Tours-Angoulême, en matière d'analyse des sites traversés et de définition des enjeux paysagers.

La phase diagnostic paysager s'est basée essentiellement sur une visite détaillée du terrain en ayant soin d'identifier les points sensibles, par rapport à l'occupation du sol et au relief.

Dans un second temps, les notes cartographiques sur les traits caractérisant les différents paysages rencontrés prises lors de la visite de terrain ont été confrontées avec les documents cartographiques et la photographie aérienne, pour déterminer les grandes unités paysagères composant le territoire.

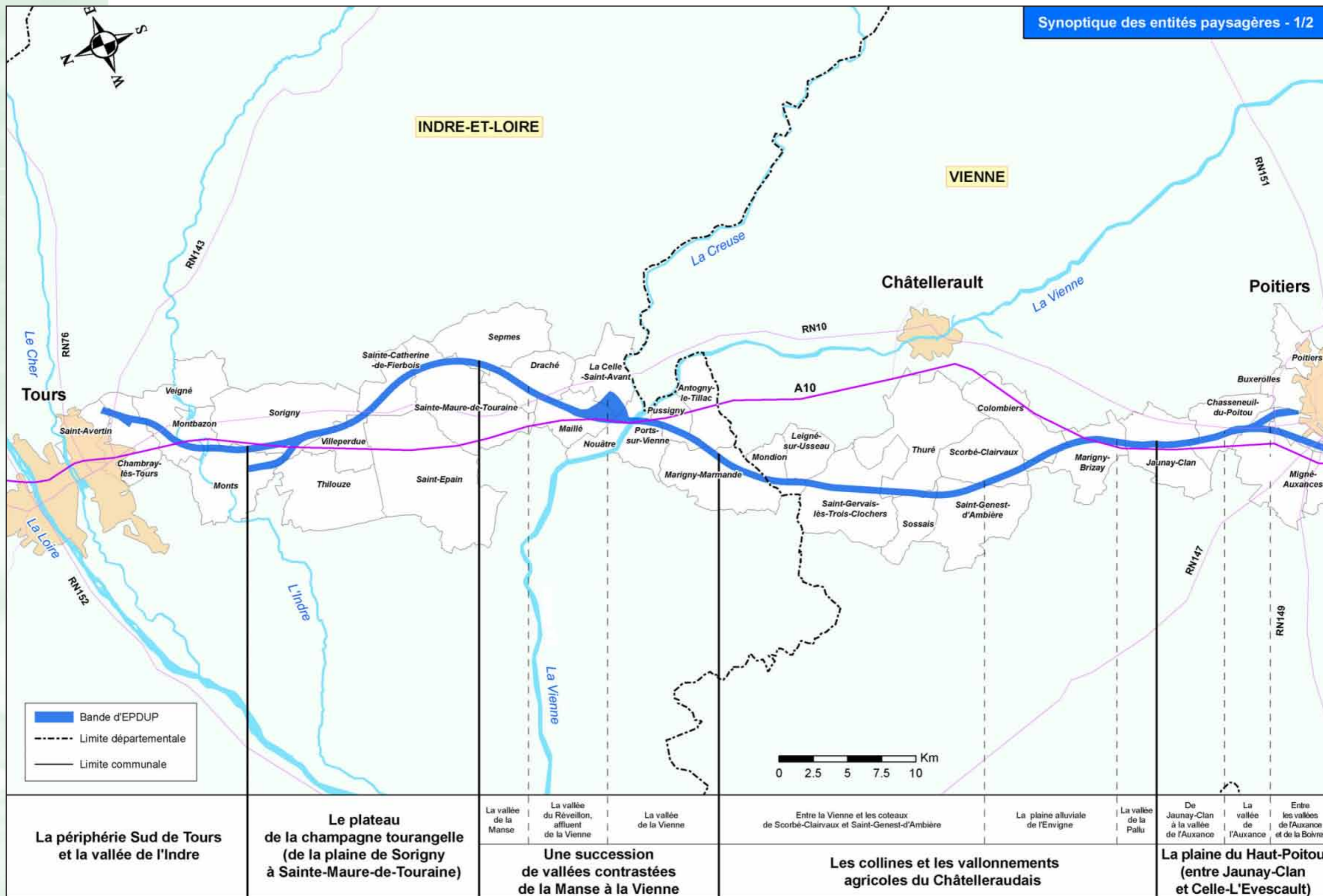
Dans le cadre de l'élaboration du présent dossier, la caractérisation du contexte paysager a été étudiée dans la bande d'étude de l'enquête publique élargie autant que de besoin pour une meilleure prise en compte des caractéristiques des entités paysagères qui composent le territoire.

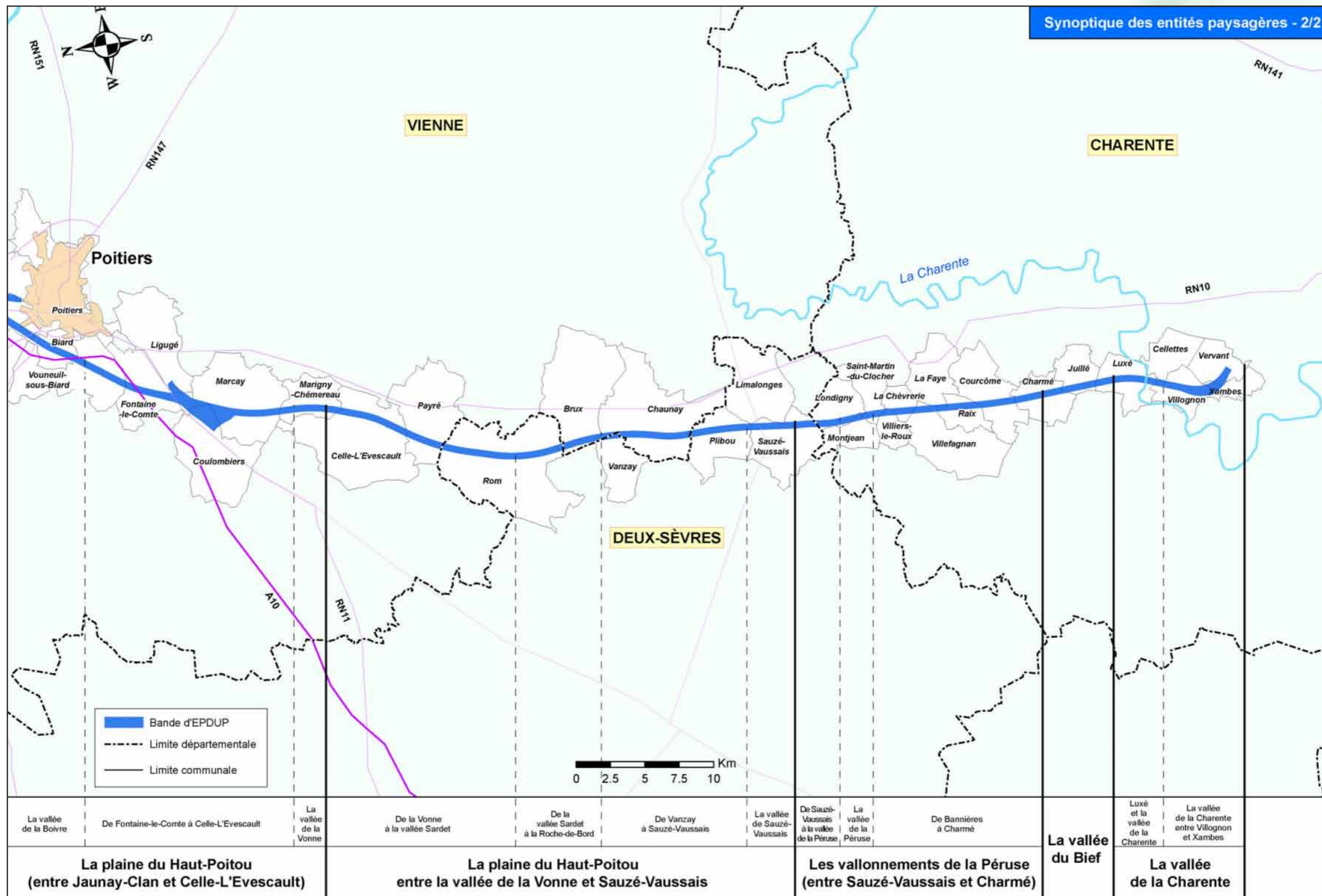
## 8.2 Les principales entités paysagères

L'analyse de l'état initial du paysage a permis de distinguer neuf entités paysagères principales.

Elles sont cartographiées puis décrites ci-après.







### 8.2.1 La périphérie sud de Tours et la vallée de l'Indre

Au sud de Tours, la vallée de l'Indre entaille le plateau de la Haute-Touraine qui présente un relief assez plat.

Ce secteur, cloisonné par de nombreux et importants boisements, est caractérisé par un bâti à caractère résidentiel concentré sur la périphérie de la ville de Tours, ainsi que par plusieurs activités regroupées notamment aux abords de l'axe routier de la RN10.

De part et d'autre de l'Indre, trois pôles urbains se sont développés en périphérie de l'agglomération (Monts, Montbazou, et Veigné). Le reste du bâti est dispersé, composé essentiellement d'un habitat isolé en hameaux.

■ L'autoroute A10 abordant la vallée de l'Indre en déblai par rapport aux coteaux Source : Atelier BKM, 2004



■ Le paysage est relativement ouvert avec de nombreuses parcelles cultivées et des parcelles forestières disséminées qui cadrent les vues Source : Atelier BKM, 2004



La rivière de l'Indre a creusé une vallée relativement encaissée toute en méandres, et offrant un paysage fermé. Le fond de vallée se compose d'une plaine alluviale de 500 mètres de large environ, bordée au niveau du hameau de Bourg-Cocu par des coteaux abrupts et boisés au sud alors que ceux du nord sont moins pentus et présentent des prairies puis des boisements au sommet.

Entre la périphérie est de Monts au paysage périurbain, et la périphérie ouest de Montbazou présentant les mêmes caractéristiques, passe l'A10. La présence forte de cet axe de circulation a pu limiter l'implantation bâtie sur les coteaux de ce méandre de l'Indre. Toutefois, on y trouve des bâtis de qualité tels que notamment le Manoir de Beaupré, le Moulin-Fleuri, la Tortinière et le château de Thorigny sur le coteau nord, et le château hôtelier d'Artigny, sur le coteau sud.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- la traversée de quartiers résidentiels et de zones d'activités et commerciales ;
- la forte densité bâtie ;
- la traversée de la vallée de l'Indre, d'une grande qualité paysagère, avec la présence de coteaux ;
- le patrimoine bâti de qualité (Beaupré, Moulin-Fleuri, Thorigny, etc.).



### 8.2.2 Le plateau de la champagne tourangelle (de la plaine de Sorigny à Sainte-Maure-de-Touraine)

Le territoire étudié s'étend ensuite sur la plaine de Sorigny. Cet espace relativement plat est essentiellement composé de parcelles de grande culture et de boisements de dimensions variables.

Le paysage ainsi créé varie entre une ouverture assez large en zone de culture et un espace cloisonné avec la présence de boisements ou de haies bocagères qui rythment l'horizon.

Le bâti isolé est la forme d'habitat prédominante, gravitant librement en petits hameaux entre les différents pôles de vie au sud de Tours (Monts, Montbazou, Sorigny ou Villeperdue).

On peut également noter la présence d'un bâti de grande qualité, via notamment le château de Longue Plaine situé à proximité ouest de la bande d'étude, sur les communes de Monts et Sorigny. La façade principale de ce bel édifice est tournée vers le sud.

L'A10 passe au cœur du territoire étudié, créant une coupure linéaire.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- la présence d'un habitat diffus, en hameaux (ex : les Mottes, la Gibaudière, la Girandelière à Sorigny, la Pagerie à Sainte-Catherine-de-Fierbois, etc.) ;
- la présence de l'autoroute A10 créant une coupure linéaire ;
- la présence d'un habitat de qualité (fermes, Château de Longue Plaine) ;
- la traversée de zones vallonnées ouvertes.

■ Aux abords de Sainte-Maure-de-Touraine, les hameaux disséminés sont moins présents et de vastes parcelles cultivées ouvrent le paysage. En fond de scène, le cortège végétal de la vallée de la Manse Source : Atelier BKM, 2004



■ Le château de Longue Plaine, témoin d'une architecture tourangelle ancienne de qualité Source : Atelier BKM -2004



### 8.2.3 Une succession de vallées contrastées de la Manse à la Vienne

Vers le sud, le relief s'incline progressivement vers le point bas constitué par la Vienne. Le territoire étudié traverse plusieurs vallées aux caractéristiques distinctes.

#### La vallée de la Manse

La zone étudiée franchit la vallée de la Manse au sud-est de Sainte-Maure-de-Touraine, sur la commune de Sepmes.

Cette vallée, très encaissée et humide, présente des boisements en fond de vallée. Elle entaille le relief perpendiculairement à l'aire d'étude.

Relativement étroite, la vallée est délimitée par des coteaux abrupts, totalement boisés, d'une vingtaine de mètres de haut. Ces coteaux présentent une forte concentration d'habitations troglodytiques (village des Coteaux) à l'ouest de la bande d'étude.

La zone étudiée s'étend principalement sur une vaste zone boisée, avec en fond de vallée des prairies humides et un plan d'eau.

#### La vallée du Réveillon, affluent de la Vienne

La vallée du Réveillon est large et ouverte au sein d'un secteur agricole. Elle est délimitée au nord par une colline boisée. Cette dernière offre des points de vue sur la vallée de la Vienne, notamment à partir des villages du Bel-Air et de Draché. La colline au sud, moins boisée, donne également quelques points de vue intéressants sur la vallée.

Dans ce secteur, le bâti est à la fois dispersé et les hameaux se composent de quelques maisons. Ceci offre un paysage ouvert, agréable mais également très sensible au regard de l'aménagement d'une ligne nouvelle.

Le village de Maillé se situe à la transition entre cette séquence et la vallée de la Vienne. Il est cependant peu perceptible à l'ouest de la zone d'étude car partiellement masqué par la trame bocagère et le talus boisé de l'autoroute A10.

■ Au cœur de la vallée de la Manse, le village troglodytique des Coteaux Source : Atelier BKM, 2004



■ Vue aérienne oblique sur le village de Maillé, situé à l'ouest de la bande d'étude, et partiellement masqué par la trame bocagère et le talus boisé de l'autoroute A10 (bois de Semé en arrière-plan) Source : 4 Vents, 2007





### La vallée de la Vienne

Le paysage des abords de la Vienne est composé de deux secteurs distincts séparés par cette rivière importante et déjà traversés par l'autoroute A10 :

- au nord de la rivière Vienne, un paysage assez plat, très cloisonné par les boisements et les haies bocagères, marqué par la présence de nombreux plans d'eau issus de l'exploitation d'anciennes gravières. L'habitat est regroupé au niveau du hameau des Maisons Rouges sur Nouâtre, proche de la berge nord de la Vienne ;
- au sud de la rivière Vienne, un paysage plus ouvert où se trouvent le village de Ports-sur-Vienne et le hameau de Sauvage, contrastant avec la partie nord de la vallée, couronnée par des boisements. Plus vallonnée, la partie sud offre de nombreux points de vue et "coulées visuelles" sur un paysage très ouvert, rendant par là-même le site sensible au regard de l'aménagement d'une ligne nouvelle.

Dans cette zone, l'autoroute A10 franchit la Vienne à l'est de Ports-sur-Vienne et s'engouffre ensuite dans le Ravin des Rebarrières.

■ Descente en pente douce vers la vallée de la Vienne : de grandes parcelles cultivées, avec de nombreuses parcelles forestières disséminées Source : Atelier BKM, 2004



■ Vue aérienne oblique sur la traversée de la Vienne : au nord de la rivière, le hameau des Maisons Rouges sur Nouâtre, et au sud, le village de Ports-sur-Vienne Source : 4 Vents, 2007



La route entre les villages de Ponçay et Vaugault et la butte de Doue constituent la limite sud du paysage de la vallée de la Vienne et de ses coteaux.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- la traversée de la vallée de la Manse, séquence paysagère de qualité ;
- la présence d'un habitat troglodyte sensible (village des Coteaux) ;
- le paysage ouvert et sensible de la vallée du Réveillon ;
- les collines offrant des vues lointaines dans la vallée de la Vienne ;
- la présence de l'A10 formant une coupure centrale de la vallée ;
- la traversée de la Vienne ;
- la présence bâtie dispersée mais relativement importante avec, la présence notamment, au sein de la zone étudiée, du hameau les Maisons Rouges (commune de Nouâtre), du village de Ports-sur-Vienne et du hameau de Sauvage (commune de Pussigny).

■ La vallée de la Vienne se caractérise par une absence de relief au nord, coupée par l'autoroute dont L'A10 Source : Atelier BKM, 2004



■ Un large vallonnement très ouvert car actuellement cultivé entre Vaugault et Ponçay Source : Atelier BKM, 2004





### 8.2.4 Les collines et les vallonnements agricoles du Châtelleraudais

Au-delà de la vallée de la Vienne, le relief est plus animé et se caractérise par une série d'ondulations.

Trois sous-entités paysagères se distinguent alors :

#### ***Entre la Vienne et les coteaux de Scorbé-Clairvaux et Saint-Genest-d'Ambière***

Le paysage entre la rivière Vienne et les coteaux de Scorbé-Clairvaux et Saint-Genest-d'Ambière est relativement homogène, vallonné, et constitué principalement de grandes étendues ouvertes cultivées, marquées par endroits par des collines boisées à partir desquels s'offrent souvent des vues larges.

Le bâti est dispersé et constitué de petits hameaux répartis de façon assez homogène sur l'ensemble du territoire.

Au sud-est de Saint-Gervais-lès-Trois-Clochiers, la vallée du Ru de la Font se pose en travers de l'aire d'étude comme un paysage plus calme et moins bâti.

Ce site est composé de deux coteaux agricoles couronnés par des boisements encadrant le vallon. Si le paysage des coteaux est très ouvert, le fond du vallon est partiellement cloisonné par les bois ou les haies bocagères, créant une coulée verte en partie basse.

En progressant vers le sud, la zone étudiée se situe entre les villages de Saint-Genest-d'Ambière et de Scorbé-Clairvaux. Dans ce secteur, il existe un contraste fort entre les coteaux nord, au relief abrupt, et la vallée de l'Envigne, au relief plat, qui se referme rapidement en direction du sud avec la présence de boisements importants.

■ Dans les environs de Marigny-Marmande, le paysage est agricole, avec une majorité de terres cultivées en céréales, de nombreux hameaux disséminés sur le territoire, et des collines coiffées par des boisements de plus en plus nombreux Source : Atelier BKM, 2004



#### ***La plaine alluviale de l'Envigne (entre Saint-Genest-d'Ambière et Marigny-Brizay)***

Cette séquence paysagère prend place entre deux coteaux abrupts séparés par une vaste plaine bocagère.

La vaste vallée de l'Envigne partage son territoire entre boisements denses, boisements épars et parcelles cultivées.

L'habitat est clairsemé en hameaux dans la vallée, alors qu'il est concentré en bande sur les coteaux limitrophes. Ainsi, les passages les plus sensibles se situent sur les reliefs :

- le coteau nord avec les habitations de Scorbé-Clairvaux et de Saint-Genest-d'Ambière qui se rejoignent ;

- le coteau sud avec les habitations de Marigny-Brizay qui s'étendent le long de la RD21.

Le coteau sud de la vallée de l'Envigne entre Marigny-Brizay et Colombiers offre de nombreux points panoramiques sur le paysage ouvert de la vallée, tandis que le coteau nord donne, lui, sur un paysage bocager et boisé.

■ Vue sur le lieu-dit La Baudière depuis la RD21 Source : Atelier BKM, 2005



■ Vue depuis le coteau sud sur la vallée de l'Envigne, dont on remarque la dominance boisée malgré un premier plan cultivé Source : Atelier BKM, 2004



### La vallée de la Pallu

Une fois le coteau de Marigny-Brizay franchi, de légers vallonnements associés à des boisements et des haies bocagères, créent un paysage relativement cloisonné jusqu'au nord de Jaunay-Clan.

Deux monuments historiques inscrits sont présents sur la commune de Marigny-Brizay : le château de Montfaucon et le manoir de la Mailleterie.

Les zones d'habitats restent dispersées mais deviennent plus conséquentes à proximité de Jaunay-Clan et de Poitiers.

Au-delà, plus au sud de Chincé et Parigny, le paysage s'ouvre sur Jaunay-Clan situées à l'ouest de l'A10. Cependant l'autoroute et son talus, qui réapparaît dans la bande d'étude, limite le rapport visuel entre la partie est urbanisée et la partie ouest plutôt ouverte et cultivée.

La sensibilité de cette zone est relativement forte de par la présence bâtie plus dense, notamment entre Marigny-Brizay et Saint-Léger-la-Pallu, le long de la RD20 (hameau de la Sapinière, dans la partie est du territoire étudié).

■ Dans les environs de Brétigny, une maison isolée et son parc arboré, au cœur du relief doux et des parcelles cultivées Source : Atelier BKM, 2004



Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- la traversée d'un paysage agricole relativement ouvert puis d'un paysage bocager et boisé ;
- la présence d'un habitat diffus ;
- les coteaux habités de la vallée de l'Envigne ;
- la présence des monuments historiques inscrits : le château de Montfaucon et le manoir de La Mailleterie (commune de Marigny-Brizay) ;
- la traversée d'un paysage bocager et boisé au sein de la vallée de la Pallu ;
- la présence bâtie le long de la RD20 (hameau de la Sapinière à Saint-Léger-de-la-Pallu).



### 8.2.5 La plaine du Haut-Poitou (entre Jaunay-Clan et Celle-L'Evescault)

Le paysage des environs de Poitiers, au sein du territoire étudié, se caractérise par un relief collinaire doux, creusé et rythmé par deux vallées : la vallée de l'Auxance et la vallée de la Boivre.

#### De Jaunay-Clan à la vallée de l'Auxance

L'autoroute A 10 coupe l'aire d'étude en deux selon un axe nord-sud et constitue une véritable limite entre deux paysages totalement différents.

A l'est, on trouve une zone urbanisée tandis qu'à l'ouest on observe un paysage très ouvert de parcelles cultivées.

La partie urbaine est constituée par Jaunay-Clan, prolongement urbain situé au nord de Poitiers. Le Parc du Futuroscope s'étend au sud de Jaunay-Clan, relié à Chasseneuil-du-Poitou à l'extrémité sud de cette séquence par une vaste zone d'activité.

■ Depuis la crête à l'ouest, flanc de la vallée du Clain, la vue est totalement dégagée sur l'A10 et la périphérie de Jaunay-Clan Source : Atelier BKM, 2004



Cette vaste bande urbaine se situe sur toute la partie est du territoire étudié, depuis Jaunay-Clan jusqu'à Poitiers.

La partie agricole de l'aire d'étude est très ouverte du fait de l'omniprésence de parcelles cultivées.

Le relief collinaire rythme ce paysage relativement uniforme jusqu'au lieu-dit Le Pontreau (commune de Migné-Auxances) où la vallée de l'Auxance met fin à cette homogénéité.

■ L'autoroute A10 marque une coupure entre une zone urbanisée à l'ouest et un paysage très ouvert de parcelles cultivées à l'est Source : 4 Vents, 2007



■ Vue aérienne oblique sur le Parc du Futuroscope au sud de Jaunay-Clan, à l'est de la bande d'étude Source : 4 Vents, 2007



### **La vallée de l'Auxance**

La rivière de l'Auxance rejoint le Clain rive gauche. Elle traverse le territoire étudié d'ouest en est en s'appuyant sur un coteau abrupt au nord et une vallée alluviale au sud.

Le coteau nord est occupé par du bâti (Preuilly, Le Pontreau) et des habitats troglodytes.

La vallée sud accueille la ripisylve foisonnante de l'Auxance, visible à partir de la RD87 qui longe la vallée à flanc de coteau.

### **Entre les vallées de l'Auxance et de la Boivre (communes de Biard et Vouneuil-sous-Biard)**

Entre les vallées de l'Auxance et de la Boivre, le paysage s'ouvre, avec un "partage" de l'aire d'étude par l'A10, assez équilibré entre zones bâties et zones cultivées.

La zone cultivée disparaît progressivement avec les incursions de zones d'activités le long de la RN147 reliant Poitiers à Migné-Auxances et au sud de la RN149 où est implantée l'entreprise Dassault.

On peut également noter la présence de l'aéroport de Poitiers-Biard, à l'ouest de la ville, offrant un paysage ouvert, entouré de friches arborescentes et arbustives.

■ **Vue de la zone étudiée, la périphérie poitevine se révèle : zones d'activités en premier plan à proximité de l'A10 et logements collectifs sur les quelques reliefs sont des éléments qui marquent le paysage** *Source : Atelier BKM, 2004*



■ **Le coteau nord de la vallée de l'Auxance est abrupt, et un habitat partiellement troglodytique s'est développé le long de la RD87** *Source : Atelier BKM, 2004*



■ **Vue ouverte sur la vallée de l'Auxance depuis Chardonchamp** *Source : Atelier BKM, 2004*



### **La vallée de la Boivre**

La vallée de la Boivre forme un méandre important perpendiculairement à l'aire d'étude, entre Vouneuil-sous-Biard et Biard, en périphérie immédiate de Poitiers. Elle est encaissée, humide et boisée, et forme un paysage fermé de qualité, propice à la promenade (GR de Pays longeant le cours d'eau).

Les zones bâties ainsi que la complexité du relief et des boisements forment un paysage complexe et sensible au regard de l'aménagement d'une ligne nouvelle.

C'est notamment le cas au droit des quartiers de Vuloubières et de la Fenêtre, ainsi que des lotissements récents à Vouneuil-sous-Biard (lotissement du Fleury) et du centre équestre voisin (La Gouraudière).

Entre les villages de Biard et Vouneuil-sous-Biard, le domaine du château de La Roche et le domaine des Quatre-Vents, constituent un patrimoine architectural et paysager de qualité, bien que secret au sein du boisement.

### **De Fontaine-le-Comte à Celle-L'Evescault**

Au sud de la vallée de la Boivre, les éléments structurants sont les trois grands axes de l'A10, la RN11 et la voie ferrée Poitiers-La-Rochelle.

Un paysage cultivé et bocager s'étend ensuite vers le sud jusqu'à la vallée de la Vonne. Le relief plutôt vallonné et la présence du bocage (même de faible densité) donne à voir un paysage relativement cloisonné.

Ce paysage est marqué successivement par la vallée de la Rune, la plaine de Fontioux, la vallée du Palais puis le Bois de la Badonnière (sur la commune de Marçay).

La dispersion de l'habitat renforce ce morcellement (Beauvais, La Chevrillière, Tarçay à Marçay).

Sur les sommets, se trouvent des espaces cultivés très dégagés, en position dominante, qui ouvrent le paysage sur l'horizon. Ce fait est d'autant plus flagrant à l'approche des vallées plus prononcées, comme celle de la Vonne, dont on aperçoit alors la cime du cortège boisé présent en fond de vallée et sur les pentes.

■ Lotissement du Fleury (Vouneuil-sous-Biard) Source : Atelier BKM, 2004



■ Aux alentours de Fontaine-le-Comte, le paysage agricole cultivé domine, toujours ponctué de hameaux et de boisements éclatés Source : Atelier BKM, 2004



**La vallée de la Vonne (communes de Marigny-Chémereau et Celle-L'Évescault)**

Le paysage de la vallée de la Vonne est constitué par un relief profondément creusé par les méandres sinueux de la Vonne, délimitant les coteaux sur lesquels se retrouve une urbanisation groupée en villages et hameaux (La Trincardière).

Ce paysage est assez fermé du fait de la présence d'un relief accentué et d'une végétation assez abondante de type bocager ou de boisements occupant notamment les sommets de coteaux et le fond de vallée.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- la présence du Parc du Futuroscope et des équipements touristiques d'accompagnement (camping, piste cyclable, etc.) ;
- la complexité du paysage urbain aux environs de Poitiers ;
- la traversée d'un paysage agricole ouvert entre Jaunay-Clan et la vallée de l'Auxance ;
- la traversée des vallées de l'Auxance, de la Boivre, de la Vonne et du Palais, paysages sensibles et de qualité ;
- la présence d'un habitat de qualité (habitat troglodyte, château, moulin, etc.) relativement dense au sein des vallées de l'Auxance et de la Boivre ;
- la présence d'un linéaire bâti perpendiculaire à l'aire d'étude (à Migné-Auxances et Poitiers) ;
- la présence d'un paysage végétal particulier (ripisylve protégée et entretenue) ;
- la zone économique de Migné-Auxances, perpendiculaire à l'aire d'étude ;
- la traversée d'un paysage vallonné ;
- la présence de zones bâties exposées, s'ouvrant sur la vallée de la Vonne.

■ Vue aérienne oblique sur la vallée de la Vonne, et sur le coteau nord où se trouve le hameau de La Trincardière (Marigny-Chémereau) Source : 4 Vents, 2007



■ Vallée de la Vonne et coteau nord Source : Atelier BKM, 2004



### 8.2.6 La plaine du Haut-Poitou entre la vallée de la Vonne et Sauzé-Vaussais

Cette séquence étendue, passant successivement sur les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres est marquée par un relief collinaire et l'association de boisements, de bocages, et d'habitats isolés souvent de qualité (corps de fermes, demeures, etc.). La variation des proportions entre les différents éléments crée des ambiances différentes qui rythment ce paysage relativement homogène.

#### De la Vonne à la vallée Sardet, sur la commune de Rom

Ici, la prédominance est donnée au bocage. Il est dense et accompagné de parcelles boisées au nord, alors qu'au sud, il se fond dans les boisements (Bois des Herses, le Bois Plan, Bois de la Grange).

Les zones d'habitat sont dispersées dans ce territoire très vallonné. Ainsi, le bâti se trouve souvent dissimulé, soit dans le creux d'une vallée, soit derrière un rideau bocager ou un boisement.

#### De la vallée Sardet à la Roche-de-Bord (de Rom à Vanzay)

Les parcelles agricoles dominent ce paysage. Ce dernier est donc un peu plus ouvert qu'au nord. La présence boisée et bocagère se situe plus dans les fonds de vallonnements et apparaît en fond de scène.

Le paysage est ici cadré par de forts boisements Source : Atelier BKM, 2004



Au sud de Rom, le paysage devient plus lisible : l'habitat est regroupé en villages ou gros hameaux, laissant les grandes parcelles cultivées dominer, les vues restant cadrées par les haies bocagères Source : Atelier BKM, 2004



### **De Vanzay à Sauzé-Vaussais**

On retrouve ici un paysage plus fermé lié à la densification du bocage et à la présence de plusieurs parcelles boisées.

L'habitat est là encore dissimulé soit derrière des boisements ou plusieurs rideaux de haies bocagères, soit au creux d'un vallonnement.

### **La vallée de Sauzé-Vaussais**

Le Bois des Lignes, situé au nord de la vallée de Sauzé-Vaussais, constitue une limite paysagère forte et marque l'entrée dans la vallée.

Cette grande vallée ouverte accueille la RD948, route de liaison principale de Sauzé-Vaussais. De part et d'autre, les cultures dominent, mais, petit à petit, venant de l'ouest et de la ville, les zones d'activités gagnent du terrain.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- le paysage bocager protecteur d'un bâti dispersé et de qualité ;
- le relief varié ;
- le paysage parfois ouvert sur les hauteurs ;
- le petit patrimoine bâti ;
- la traversée des vallées de Sardet et de Sauzé-Vaussais ;
- la présence de zones bâties.

■ **Vue aérienne oblique sur le bocage de Chaunay** Source : 4 Vents, 2007



■ **Le coteau boisé au sud de la vallée, plus abrupt que le coteau nord** Source : Atelier BKM, 2004



■ **La vallée largement ouverte et dégagée laisse voir les zones d'activités de Sauzé-Vaussais** Source : Atelier BKM, 2004





### 8.2.7 Les vallonnements de la Péruse (entre Sauzé-Vaussais et Charmé)

#### De Sauzé-Vaussais à la vallée de la Péruse

Le horst de Montalembert (Limalonges et Sauzé-Vaussais) constitue une véritable limite physique et visuelle. Essentiellement boisé, il offre de nombreux points de vue, tant vers le nord que vers le sud.

Sur ce relief de coteaux se sont développés des hameaux comme ceux de la Montée Blanche et la Montée Rouge, qui sont proches les uns des autres.

#### La vallée de la Péruse (de Londigny à Montjean)

La vallée de la Péruse est relativement encaissée. Entre Courtieux (Londigny) et Montjean, elle se caractérise par la présence de prairies humides plus étendues.

Montjean et Londigny sont les deux ensembles bâtis les plus denses. Autour de ces derniers gravite un habitat en petits hameaux dispersés qui prennent place au sommet des coteaux tout au long de la vallée.

Le Bois de Touchimbert et le Bois de Lombonnières forment une masse boisée perpendiculaire à l'aire d'étude, véritable limite au sud de laquelle le paysage a tendance à se rouvrir.

■ Vue aérienne oblique sur le horst de Montalembert (depuis le sud) et, plus au nord, sur le village de Sauzé-Vaussais Source : 4 Vents, 2007



■ Vue depuis le chemin vicinal sur le horst de Montalembert Source : 4 Vents, 2007



■ Un paysage agreste en fond de vallée : dominance rurale avec les parcelles cultivées et les boisements laissant émerger la cime des bâtiments du hameau de Londigny Source : Atelier BKM, 2004



### **De Bannières à Charmé**

De Bannières à Charmé, la dominance est à l'ouverture offerte par les espaces de grandes cultures, les espaces boisés n'apparaissant souvent qu'en fond de scène ou en rideaux pour rythmer le paysage. Le vallonnement est peu prononcé, n'offrant ainsi pas de point de vue panoramique sur l'horizon lointain.

L'habitat est moins isolé et se rassemble en villages formés sur les grands axes routiers.

En arrivant sur Raix ou Courcôme, le bocage se densifie et annonce l'entrée dans la grande vallée du Bief, menant jusqu'à la rivière Charente à Luxé.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- la présence du horst de Montalembert sur le coteau sud, représentant la plus grande sensibilité du secteur (Seuil du Poitou) ;
- la traversée d'un paysage collinaire ;
- la présence d'ensembles bâtis isolés ;
- la traversée du paysage sensible de la vallée de Péruse ;
- un paysage bocager protecteur entre Bannières et Charmé.

■ Un paysage ouvert, agricole, avec toujours en fond de scène des boisements, correspondant à des dépressions du relief *Source : Atelier BKM, 2004*



■ Depuis le village de Courcôme, on domine vers le sud une vallée encaissée qui provoque une rupture dans le paysage, avec des boisements qui referment les vues lointaines *Source : Atelier BKM, 2005*



### 8.2.8 La vallée du Bief

La vallée du Bief, de Charmé à Luxé, est axée nord-sud et débouche dans la Charente. Elle est très ouverte et bordée par un coteau plus abrupt à l'est qu'à l'ouest, sur lequel est installée la voie ferrée Paris-Bordeaux.

À l'ouest, le coteau présente des pentes très faibles et de larges ouvertures. On peut cependant constater que la RD32 reliant Luxé à Charmé, située à flanc de coteau et offrant donc des vues vers l'aval, constitue une limite ouest à la vallée.

L'habitat est essentiellement groupé dans des villages (Charmé) ou hameaux (Les Inchauds).

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- un fond de vallée ouvert et sensible, vu depuis les coteaux ;
- un paysage bocager étroit à préserver ;
- une exposition des villages en paysage ouvert et dominant (Charmé, Juillé, etc.).

■ Une vue de la vallée depuis le coteau est vers Juillé, où apparaît le cortège végétal accompagnant la voie ferrée Source : Atelier BKM, 2004



■ Les vues sur cette vallée peuvent être très lointaines, notamment sur la route vers Tusson, où s'offre un panorama exceptionnel Source : Atelier BKM, 2004



### 8.2.9 La vallée de la Charente

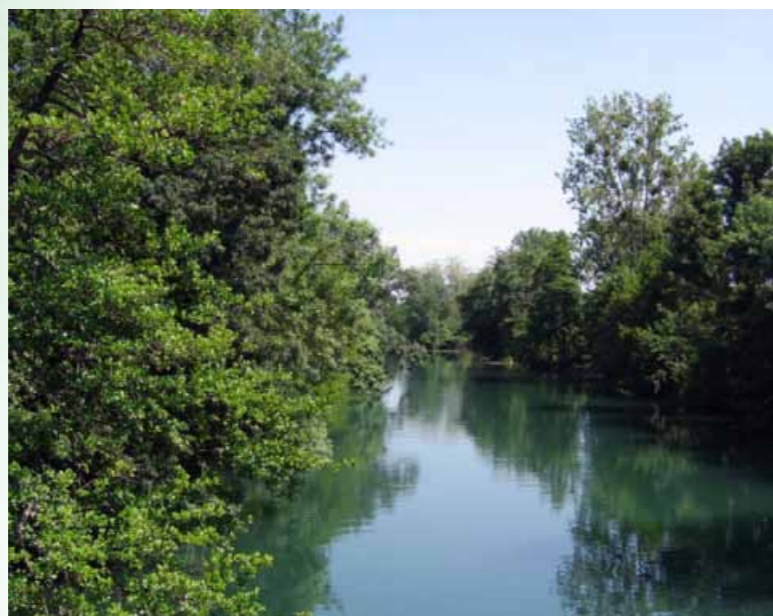
#### Luxé et la vallée de la Charente

La Charente creuse, par son cours, une large vallée qui tend à se resserrer à l'approche du village de Luxé. Cette vallée alluviale est dominée au sud et au nord par des coteaux offrant des points de vue intéressants.

La berge nord, caractérisée par une pente douce, est occupée par des prairies humides, inondables lors de crues. Les abords de la rivière sont caractérisés par la présence de berges boisées, notamment de peupliers, qui confèrent un caractère très cloisonné au paysage.

Cette densité de la végétation masque les vues vers la Charente. Ce cours d'eau n'est perceptible que lorsqu'on le franchit ou lorsque l'on se trouve sur ses rives.

■ **La Charente, complètement invisible depuis l'extérieur du fait de sa ripisylve épaisse** Source : *Équipement et Environnement, 2004*



■ **Depuis le flanc sud, une large vue s'offre sur la ripisylve de la Charente, puis sur les alignements très géométriques des peupleraies et les coteaux nord en arrière-plan**  
Source : *Atelier BKM, 2004*



La rive sud se caractérise par un coteau plus abrupt, parcouru par de nombreux chemins d'exploitation, convergeant vers le sommet. Les champs cultivés se partagent l'espace avec les haies bocagères en phase de densification. Ces dernières se noient dans les boisements accompagnant les combes qui drainent la colline vers la Charente.

Ce relief relativement doux plonge franchement lors de son contact avec la Charente sur sa partie ouest. La dorsale finit en éperon vers le nord-ouest, occasionnant un beau méandre de la Charente et accueillant les habitations de Luxé-Gare (quartier développé autour de la gare de Luxé, situé à l'ouest de l'aire d'étude).

Le village de Luxé-Gare présente un petit patrimoine intéressant avec, entre autres, un lavoir restauré. A l'est de l'aire d'étude, au hameau d'Echoisy sur la commune voisine de Cellettes, se trouve un ancien four à chaux (monument historique).

■ **Les vestiges d'un ancien four sur les coteaux sud de la Charente**  
Source : *Atelier BKM, 2004*





### La vallée de la Charente entre Villognon et Xambes

Entre Villognon et Xambes, le paysage forme un large espace ouvert délimité à l'est par des coteaux boisés et très bocagers et la grande Forêt de Boixe.

Aux abords de Xambes, le relief s'élève progressivement vers le sud : le paysage très ouvert de grandes cultures offre des vues larges et dominantes vers les allées environnantes.

Le village de Vervant se trouve situé plus en fond de vallée, au pied des coteaux boisés.

Les principaux enjeux liés à l'aménagement de la ligne nouvelle au sein de cette entité paysagère sont les suivants :

- le hameau des Acourants et le village de Luxé ;
- la traversée de la vallée de la Charente ;
- la traversée d'un coteau bocager et boisé à proximité de Villognon.

■ Vue aérienne oblique sur le large espace ouvert formant le paysage entre Villognon et Xambes avec en arrière-plan le village de Villognon Source : 4 Vents, 2007



■ Depuis la RD380, en position dominante dans le secteur de Xambes, la présence de vignes dégage la vue sur la vallée Source : Atelier BKM, 2004



